



Programme de formation

Habilitation électrique B1(V) – B2(V) – B2 essais – BR – BC Recyclage

Objectif général

À l'issue du recyclage, le stagiaire sera capable de maintenir et d'appliquer en sécurité les opérations correspondant aux habilitations B1(V), B2(V), BR, BC et B2 essais conformément à la NF C 18-510.

Objectifs opérationnels

Le stagiaire sera capable de :

- Identifier les évolutions réglementaires et les intégrer dans sa pratique professionnelle.
- Analyser une situation de travail et identifier les risques électriques associés.
- Mettre en œuvre les procédures de consignation et d'intervention conformément aux règles en vigueur.
- Respecter les limites de son habilitation et les responsabilités associées.
- Appliquer la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident électrique.
- Corriger les pratiques inadaptées identifiées lors des retours d'expérience (RETEX).

Public concerné

Personnel déjà habilité B1 – B2 – BR – BC – Essais, devant renouveler ou maintenir son habilitation.

Prérequis

Être titulaire d'une habilitation B1, B2, BR, BC ou Essais.

Durée

1 jour ½ – 10,5 heures

Programme

- Rappels sur les grandeurs électriques et les dangers
- Rappels réglementaires et responsabilités des acteurs
- Rôles, limites et autorisations des habilitations concernées
- Analyse de risques et préparation des interventions
- Consignation, déconsignation et interventions BT
- RETEX, incidents et situations accidentogènes

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques ciblés, rappels réglementaires, études de cas, retours d'expérience terrain et échanges interactifs.

Modalités d'évaluation

- Évaluation des connaissances par QCM (minimum 15 questions, seuil de réussite 70 %).
- Évaluation pratique lors des mises en situation permettant de vérifier l'application des règles de sécurité et le respect des limites de l'habilitation.
- Les évaluations sont alignées sur les objectifs opérationnels et la NF C 18-510.

Validation

Attestation de fin de formation remise au stagiaire. Avis d'habilitation transmis à l'employeur (document prêt à signer pour l'employeur).

Recyclage

Recyclage recommandé tous les 3 ans ou en cas de changement de poste, d'interruption prolongée de l'activité ou d'accident d'origine électrique.

Références réglementaires

NF C 18-510 – INRS ED 6127 – Code du travail (articles R.4544-9 à R.4544-11)

Délais d'accès

Le délai moyen d'accès à la formation est de **15 jours ouvrés** après validation du devis, signature de la convention ou du contrat de formation et réception des éléments administratifs nécessaires.

Ce délai peut être ajusté en fonction des contraintes spécifiques du client, des disponibilités du formateur ou d'une situation d'urgence.

Accessibilité

Référent handicap : Olivier Ferrand.

Des aménagements peuvent être étudiés selon les besoins spécifiques du participant.

Conditions financières et modalités

Formation inter-entreprise

Tarif : 320 € par participant.

La session est confirmée à partir de 3 participants inscrits.

En cas d'effectif insuffisant, la session peut être reportée.

Formation intra-entreprise

Tarif communiqué sur devis personnalisé pour un groupe de 1 à 10 participants.

Le tarif varie selon la durée, le niveau et les contraintes logistiques.

Le devis ou la convention précise le montant définitif.

Les tarifs sont exprimés en euros. TVA non applicable – article 293 B du CGI.